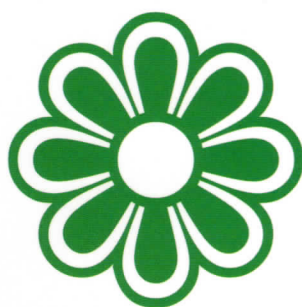


Votre résidence de retraite médicalisée



REPOTEL



SAVIGNY-LE-TEMPLE (77)

www.repotel.fr

REPOTEL SAVIGNY-LE-TEMPLE

512 chemin d'Arvigny - 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE - Tél 01 64 41 40 00 - Fax 01 64 41 40 97

Située près d'un lac, entourée d'un parc public et d'un jardin privatif, la résidence REPOTEL SAVIGNY-LE-TEMPLE accueille ses résidents en offrant confort et sécurité dans le cadre agréable du lieu.

Dans l'enceinte de la résidence se trouve une maison médicale de quartier « Médecins d'urgence 77 » pouvant intervenir sur demande en cas d'urgence.

De plus, notre établissement dispose d'un étage spécialement dédié aux résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

Que ce soit en séjour permanent ou temporaire, notre résidence médicalisée accueille ses résidents en chambre individuelle qu'ils peuvent décorer et aménager selon leurs goûts personnels, en bénéficiant d'un service hôtelier de qualité.

La coordination médicale est dirigée par notre médecin coordonnateur et notre infirmière coordonatrice. Ils mettent en œuvre une cohérence et une sécurité des soins, avec le concours des intervenants extérieurs et de notre équipe pluridisciplinaire.

Une présence **24h/24h** est assurée au sein de la résidence.

L'ensemble de notre équipe est au service des résidents et de leurs familles afin de répondre à leurs attentes et à leur souci de bien-être.

Notre préoccupation constante est ainsi de garantir une qualité de vie optimale à nos résidents dans un cadre convivial et familial.

La Résidence REPOTEL est un lieu de vie ouvert sur l'extérieur qui favorise **le maintien du lien social** en associant les familles, notamment grâce au Conseil de la Vie Sociale.

Nous organisons **des animations régulières** adaptées afin de permettre aux résidents d'exercer leurs facultés physiques et intellectuelles.

Notre Chef de cuisine prépare l'ensemble des repas et s'attache :

- À établir des menus traditionnels et variés
- À respecter les préférences et les régimes de chacun des résidents
- À organiser des **repas familiaux et conviviaux**

La commission des menus est à l'écoute des souhaits et des attentes de chacun.

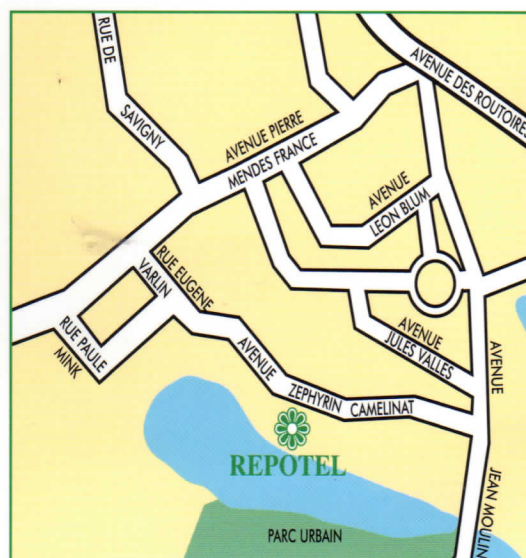
Nous encourageons chaque résident à personnaliser sa chambre avec son mobilier et ses effets personnels, afin de **préserver son cadre de vie**.

Les familles et les membres de l'entourage des résidents sont **les bienvenus**, et un lit accompagnant peut être installé sur demande.

Tout résident est **libre de choisir** son médecin traitant.

La **présence de kinésithérapeutes libéraux** permet sur ordonnance d'assurer une rééducation fonctionnelle efficace.

Notre organisation des soins repose sur des pratiques contrôlées par la direction REPOTEL.



Les tarifs et les aides

Comment se décomposent les tarifs ?

Le tarif hébergement comprend les prestations non liées à l'état de dépendance de la personne âgée accueillie à savoir le logement, la pension complète, la fourniture du linge de maison, l'animation, etc. Le tarif hébergement est à la charge de la personne âgée mais peut éventuellement faire l'objet d'une prise en charge par l'aide sociale départementale à l'hébergement (voir conditions ci-dessous)

Le tarif dépendance couvre les prestations d'aide, d'accompagnement, de surveillance indispensable à l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante, en cas de perte d'autonomie de la personne âgée hébergée (évaluation par le médecin coordonnateur à l'aide de la grille AGGIR). Le tarif dépendance est à la charge de la personne âgée sauf si elle a droit à l'allocation personnalisée d'autonomie du Conseil général en fonction du GIR auquel elle appartient.

Le tarif dépendance est fixé chaque année par le Président du Conseil Général du département de l'établissement.

Les prestations facultatives : blanchissage des effets personnel, téléphone, location de télévision, soins esthétiques (coiffure, pédicure),...

Les aides financières

Les aides dépendent de la situation de chacun. La résidence se tient à votre entière disposition pour vous assister dans vos démarches.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est destinée aux personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans. Elle est attribuée par le Conseil Général en fonction de l'état de dépendance du bénéficiaire d'après la **grille AGGIR** (outil permettant de déterminer le degré de perte d'autonomie). Seules les personnes appartenant aux GIR 1, 2, 3 et 4 peuvent en bénéficier. Le montant de l'APA varie en fonction du tarif dépendance de la résidence et du degré de perte d'autonomie de la personne âgée. L'APA couvre tout ou partie du tarif dépendance en fonction des revenus du résident. Une participation est donc susceptible de rester à sa charge.

L'aide sociale

Ce dispositif est attribué aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement. Pour prétendre à l'aide sociale, le résident doit être hébergé dans une résidence habilitée au titre de l'aide sociale.

Dans un **établissement non habilité** à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, il est possible d'obtenir l'aide sociale à condition que le résident y ait **séjourné à titre payant pendant plus de cinq ans** et que ses ressources ne lui permettent plus d'en supporter le coût.

Les aides au logement (APL/ALS)

L'aide au logement permet d'assurer, en partie, les frais d'hébergement en maison de retraite. Les personnes âgées hébergées en maison de retraite peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) si l'établissement dans lequel elles séjournent est conventionné ou de l'Allocation Logement à Caractère Social (ALS) pour les personnes ne pouvant bénéficier de l'APL.

Les aides fiscales

Une réduction d'impôt égale à un **pourcentage des dépenses** s'applique au titre des **seuls frais de dépendance, et aux frais d'hébergements** (logement et nourriture), dans la limite d'un plafond annuel. La base de la réduction d'impôt correspond aux dépenses effectivement supportées dans l'année, c'est à dire après déduction de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie accordée au cours de l'année.

Les prestations proposées par la résidence

Hôtellerie :

- Chambres individuelles
- Restaurant
- Salons
- Bibliothèque
- Home cinéma*
- Terrasse
- Parc
- Salle de spectacle*
- Parking



Soins :

- Médecin coordonnateur gériatre
- Psychologue
- Infirmières
- Aides soignantes

Services :

- Salon de coiffure
- Soins esthétiques
- Blanchisserie / pressing*
- Cultes religieux



* Selon résidence



Depuis plus de 40 ans, **REPOTEL** s'est attaché à promouvoir dans l'ensemble de ses résidences les valeurs de générosité et de dévouement qui permettent un accompagnement des personnes âgées dans la sérénité.

REPOTEL, fier de son succès, a été amené à développer de nouveaux services qui exigent de l'ensemble de ses équipes une compétence et une vigilance de tous les instants. Les établissements se sont ainsi diversifiés pour rester accessibles à tout le monde, tout en se spécialisant pour répondre aux besoins inhérents aux thérapies nouvelles et à la sécurité, mais toujours avec chaleur et attention.

Maintenant, avec 9 établissements en Île-de-France, **REPOTEL** peut répondre à tous les besoins en matière de retraite médicalisée, avec tout son professionnalisme et l'acquis de son savoir-faire. Tous nos établissements ont signé une convention tripartite avec le Conseil Général et la Direction Départementale de l'action sanitaire et sociale. Cette convention consacre une large place à la mise en œuvre d'une démarche qualité dans l'établissement, ainsi qu'aux objectifs et moyens pour y parvenir.

Ce sont cette exigence et cet engagement qui constituent la base de la qualité des services dispensés à tous nos clients dans l'ensemble de nos résidences.



*"La vraie générosité envers l'avenir consiste
à tout donner au présent"*

Albert Camus